



FORUM : Commission UNICEF

QUESTION : Comment garantir un accès équitable et universel à la vaccination dans un contexte de désinformation, de crises sanitaires et de contraintes économiques mondiales

SOU MIS PAR : Madagascar

---

L'Assemblée générale,

*Rappelant* la Charte des Nations Unies et le droit fondamental de tout enfant au meilleur état de santé possible,

*Réaffirmant* la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, notamment son article 24 relatif à l'accès aux services de santé,

*Soulignant* l'Objectif de développement durable 3 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 visant à assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tout âge,

*Reconnaissant* le rôle central du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (Gavi) dans l'achat, le transport et la distribution des vaccins,

*Alarmée* par le fait qu'environ 14 millions d'enfants dans le monde n'ont reçu aucun vaccin et que la couverture vaccinale mondiale contre la rougeole demeure inférieure au seuil nécessaire pour prévenir les épidémies,

*Constatant* que la désinformation et la baisse de confiance envers les vaccins compromettent l'immunité collective et favorisent la résurgence de maladies évitables,

*Préoccupée* par les inégalités persistantes d'accès à la vaccination dans les pays à revenu faible et dans les zones rurales isolées, notamment à Madagascar où les contraintes logistiques et économiques limitent l'accès aux soins,

1. *Encourage* les États membres à renforcer les systèmes de santé primaire et les infrastructures de chaîne du froid afin d'assurer une distribution équitable, continue et gratuite des vaccins essentiels, en particulier dans les zones rurales et enclavées ;
2. *Invite* la communauté internationale, y compris la Banque mondiale et les partenaires techniques et financiers, à accroître leur soutien financier et logistique aux pays à revenu faible afin de garantir la disponibilité durable des vaccins ;

3. *Demande* au Fonds des Nations Unies pour l'enfance et à l'Organisation mondiale de la Santé de développer des campagnes d'information fondées sur des données scientifiques pour lutter contre la désinformation et renforcer la confiance des populations ;
4. *Propose* la mise en place de programmes mobiles de vaccination visant spécifiquement les « enfants zéro dose » dans les régions difficiles d'accès et affectées par des crises humanitaires ;
5. *Soutient* l'introduction progressive de nouveaux vaccins recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, notamment contre le papillomavirus humain et le paludisme, en fonction des capacités nationales et des priorités sanitaires ;
6. *Encourage* la coopération régionale africaine pour le partage de bonnes pratiques, la formation du personnel de santé et le renforcement des capacités locales ;
7. *Se félicite* des progrès réalisés depuis la reprise des campagnes de vaccination après la pandémie de Covid-19 tout en soulignant la nécessité d'atteindre une couverture vaccinale mondiale d'au moins 90 % d'ici 2030 ;
8. *Décide* de rester activement saisie de la question.